Le 3 novembre 2026

COMMUNIQUÉ

Le Spelc dénonce une offensive idéologique du collectif pour l'École publique laïque contre la liberté d'enseignement !

Dans une tribune publiée le 3 novembre 2026 dans le Café pédagogique, le Collectif pour l'École publique laïque appelle à « en finir avec le financement public du séparatisme social et scolaire » et annonce vouloir porter un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé sous contrat.

Cette prise de position marque une nouvelle étape dans la remise en cause de l'existence même de l'enseignement privé sous contrat.

Sous couvert de défendre la mixité sociale et de promouvoir une école commune, ce collectif entend remettre en cause un modèle scolaire reconnu par la République et consacré par la loi.

Le Spelc refuse cette vision réductrice et cette opposition artificielle entre enseignement public et enseignement privé.

La liberté de l'enseignement est un principe fondamental de notre République. Elle garantit aux familles la possibilité de choisir le cadre éducatif dans lequel elles souhaitent voir leurs enfants grandir et apprendre.

Cette liberté ne saurait être vidée de son sens par une remise en cause progressive des moyens nécessaires à son exercice.

L'enseignement privé sous contrat n'est pas un système hors de la République. Il répond à des obligations légales et contractuelles : respect des programmes nationaux, liberté de conscience, accueil sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance et contrôle de l'État.

Le financement public qui lui est accordé s'inscrit dans ce cadre légal et répond à une organisation historique et réglementée du système éducatif français.

Oui, la mixité sociale doit progresser. Oui, les contrôles doivent être renforcés. Oui, les manquements doivent être sanctionnés. Mais ces exigences ne justifient pas la condamnation collective de l'enseignement privé sous contrat.

Les difficultés de mixité sociale ne sont pas la responsabilité exclusive d'un secteur. Elles résultent également de facteurs territoriaux, économiques et sociaux qui traversent l'ensemble du système éducatif.

Accuser l'enseignement privé de tous les maux de l'École ne résoudra ni les difficultés de l'enseignement public, ni celles des établissements privés.

Le Spelc refuse également que les personnels deviennent les victimes d'une bataille idéologique. Derrière les établissements, il y a des milliers d'enseignants et de personnels qui exercent leur métier avec engagement, professionnalisme et dévouement au service des jeunes.

Faut-il leur expliquer que leur travail, leur investissement et leur contribution à la réussite des élèves seraient moins légitimes parce qu'ils exercent dans un établissement privé sous contrat ?

Défendre l'école publique ne nécessite pas de détruire l'enseignement privé. Renforcer l'une ne suppose pas d'affaiblir l'autre.

À l'heure où notre système éducatif doit répondre à des défis majeurs d'attractivité des métiers, de rémunération, d'inclusion, de conditions de travail et de réussite des élèves, nous avons besoin de complémentarité, de coopération et de respect mutuel.

Le Spelc défend une École plurielle, respectueuse de la liberté de conscience, de la liberté de l'enseignement et des principes de la République.

Nous ne revendiquons aucun privilège. Nous demandons le respect de nos missions, de nos personnels et des droits des familles.

L'école de la République n'a pas besoin d'être unique pour être commune. Elle doit être juste, exigeante et respectueuse de toutes celles et ceux qui la font vivre.

La liberté de l'enseignement n'est pas une faveur.
C'est une liberté républicaine que le Spelc continuera de défendre.